

# REPUBLIQUE FRANCAISE CCAS DE CHAMBERY

Département de la Savoie

## **DECISION DE LA VICE PRESIDENTE N° DDVP-2022-44**

En application de l'article R123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles

# CONTRAT ENGAGEMENT ATELIERS DE GYM RESIDENCE LA CALAMINE

La Vice-Présidente du CCAS de CHAMBERY,

Vu les articles R123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Vu la délibération n°1.4 du 29 septembre 2022 du Conseil d'administration donnant délégation de pouvoir au Président et à la Vice-Présidente,

Considérant l'opportunité de faire intervenir un prestataire pour assurer des ateliers de gym auprès des résidents de la Calamine,

## **DECIDE:**

#### ARTICLE 1er:

De conclure avec ACTI'FORME un contrat d'engagement pour 45 séances d'ateliers de gym équilibre au sein de la résidence La Calamine, sur la période de janvier à décembre 2023. Le coût de la prestation se monte à 69,60 € de l'heure.

### ARTICLE 2°:

La présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication en déposant un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site www.telerecours.fr Dans ce même délai, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Vice-Présidente (par lettre avec Accusé Réception). Cette démarche suspend le délai de recours contentieux. Toutefois, ce recours gracieux n'est pas suspensif de la présente décision et le silence de l'autorité territoriale gardé pendant deux mois à compter de la réception de cette demande vaut rejet de celle-ci.

## ARTICLE 3:

La présente décision valant délibération sera soumise aux formalités prévues à l'article R123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Fait à Chambéry, le - 6 JAN. 2023

La Vice-Présidente du CCAS

Christelle FAVETTA SIEYES

# Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DDVP-2022-44 ACTIFORME CONTRAT ENGAGEMENT ATELIERS GYM LA CALAMINE

Date de transmission de l'acte :

09/01/2023

Date de réception de l'accusé de

09/01/2023

réception :

Numéro de l'acte :

23\_00132 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

073-267310050-20230106-23 00132-CC

Date de décision :

06/01/2023

Acte transmis par :

Claudia DI CICCO

Nature de l'acte :

Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.4. Autres types de contrats

1.4.2. Convention et avenant (document contractuel)

1.4.2.3. Autres